



Recrutement universitaire 2025-2026

Université de Sherbrooke

Code de conduite 2025

Dans le but d'aider les étudiants intéressés par un poste de stagiaire menant à l'obtention du titre de CPA à effectuer un choix éclairé lors du recrutement universitaire, les signataires du présent code de conduite se sont engagés à respecter un certain nombre de principes directeurs, de même que certaines règles de conduite. Nous invitons les étudiants et toutes les parties prenantes à en prendre connaissance.

Principes directeurs

- Contribuer à la valorisation de la profession en adoptant un comportement professionnel, courtois et respectueux de toutes les parties prenantes, y compris de ses concurrents.

- Contribuer à un choix éclairé des candidats en favorisant la rencontre d'autres cabinets et organisations ainsi qu'en respectant les périodes de recrutement prévues par le service de stage et comité CPA de l'Université de Sherbrooke.
- Être soucieux du temps des candidats et de leurs résultats académiques.
- En tout temps, n'exercer aucune pression psychologique ou financière sur les candidats, notamment, pour accepter une offre avant le *délai d'acceptation prévu par le processus de recrutement de l'UdeS avec leur système de cotes enregistrées dans la plateforme Trivio. (par exemple : tout versement monétaire lié à un stage éventuel, comme un boni de signature ou une bourse académique, ne peut se faire avant que le délai d'acceptation prévu au Code ne soit expiré).
- Répondre dans un délai raisonnable à tous les candidats.
- Travailler en étroite collaboration avec les associations étudiantes et en consultation avec le Service des stages et du développement professionnel afin de réduire le nombre d'activités organisées.
- Favoriser le dialogue entre les cabinets, les associations étudiantes et le Service des stages et du développement professionnel afin d'améliorer constamment le processus de recrutement.
- Respecter le code d'éthique instauré par le Service des stages et du développement professionnel de l'Université de Sherbrooke¹.
- Toute démarche personnelle devra être signée par les deux parties avant le 1^{er} septembre 2025. À noter que toute démarche personnelle doit être **initiée par l'étudiant**. Les approches par les cabinets, hors période de recrutement COOP, ne sont pas permises.

Règles de conduite

Ces règles concernent les étudiants de comptabilité et de fiscalité de première année de l'Université de Sherbrooke, étudiant dans le programme COOP.

La période visée par ce code se situe entre le 1er septembre 2025 et le 31 août 2026.

- Aucune démarche de recrutement personnelle n'est permise pour les étudiants ciblés par le code de conduite. Toute offre verbale ou écrite doit être effectuée après le 25 mai³. Les étudiants peuvent signer de plein gré à tout moment après cette date, et ce, jusqu'au 31 août 2026.

Plus précisément pour le printemps 2026 :

- *Visites des cabinets organisées par le Comité CPA selon les plans de partenariats : 4 au 8 mai et du 11 au 15 mai²*
- *Date pour le début des entrevues et pour l'entrée des cotes sur la plateforme Trivio : 21 mai³*
- *Date de fin des entrevues du premier tour (*délai d'acceptation) : 25 mai³*
- *Date limite de réponse pour les étudiants (acceptation/refus) : 24h suivant la réception de la cote de l'employeur*

- Lorsqu'une offre est faite, il est interdit de la retirer sous menace d'avoir besoin d'une réponse rapide. Les cabinets/organisations doivent donner à l'étudiant le temps nécessaire pour prendre une décision éclairée, afin d'éviter toute pression sur ces derniers et ainsi leur laisser le loisir de voir d'autres cabinets.
- Pendant la période visée par ce code, il est demandé de se conformer aux règles, toutefois avant ou après, les cabinets/organisations peuvent recruter certains étudiants, mais ils sont fortement encouragés à respecter l'essence du présent code.
- Ces règles sont limitées à la concentration comptable et fiscale, plus précisément aux étudiants qui se présenteront éventuellement à l'EFC (peu importe l'année) ou au baccalauréat en fiscalité.
- Toutes situations, inconforts ou questions relatives au respect et à l'application du code de conduite, des règles et principes directeurs énoncés ci-dessus, pourront être adressés directement au comité éthique, composé de membres des cabinets volontaires, à cette adresse : ethique.recrutementcpa.udes@gmail.com.
- Si une situation problématique est portée à l'attention du comité éthique, ce dernier en fera l'analyse pour s'entendre sur les sanctions. Si le cabinet évalué par le comité éthique a un membre dans ce comité, le membre doit s'absenter de la discussion. Les sanctions peuvent être discutées avec tous les signataires du présent code, au besoin.

Également, il est important de savoir que la [Loi visant à assurer la protection des stagiaires en milieu de travail](#) protège les futur(e)s CPA et les candidat(e)s à la profession de CPA et concerne toutes les personnes qui les encadrent.

¹ https://www.usherbrooke.ca/ssdp/fileadmin/sites/ssdp/documents/Code_ethique.pdf

² Les dates des visites pourraient changer.

³ Les dates officielles des entrevues et du placement seront connues à l'hiver 2026

Pour toute question ou tout commentaire concernant ce code de conduite, nous vous encourageons à communiquer avec l'un des membres du comité éthique:

- **Sabrina Vermette - Joly Riendeau et Associé Inc.** - sabrina.vermette@jolyriendeau.com
- **Marie-Ève Lebrun - Bilodeau, Patry, CPA inc.** - melebrun@bilodeaupatry.com
- **Geneviève Dubé-Marcil - RCGT** - dube-marcil.genevieve@rcgt.com
- **Melody Loubat - CTA comptable** - mloubat@ctacomptable.ca
- **Eve Landry - MNP** - eve.landry@mnp.ca

Les cabinets / organisations suivants s'engagent à respecter les principes directeurs et règles de conduite énoncées dans le présent code de conduite :



MNP



**MARTIN,
SIMONEAU,
LAROCHELLE, CPA INC.**
SOCIÉTÉ DE COMPTABLES PROFESSIONNELS QUÉBÉC



KPMG



**BRODEUR &
LÉTOURNEAU CPA INC.**



Deloitte.



**JOLY
RIENDEAU
ET ASSOCIÉ inc.**



EY Travailler ensemble
pour un monde meilleur



CTA Cabinet
comptable



pwc



SLL LATENDRESSE, ASSOCIÉ



**Bilodeau
Patry** CPA Inc.



Raymond Chabot
Grant Thornton



GM GUÉRIN
MORIN
CPA Inc.